

Mutation et sécurisation de l'emploi – Securise'RA

Depuis quelques décennies, les entreprises disparaissent, tuées par les charges financières et les contraintes sociales insupportables que les gouvernements successifs leur ont infligées.

L'effet immédiat et évident a priori étant l'augmentation du chômage, on aurait pu imaginer que pour sauver les emplois il suffisait d'arrêter de couler les entreprises et pourquoi pas, de les encourager. Mais ce n'est pas du tout le raisonnement tenu par nos élus.

Notre bonne Région, a donc lancé plusieurs **actions de sauvegarde des emplois** dont **Securise RA** sans, bien sûr, s'attaquer aux vraies causes.

Elle a **affecté 6,6 millions d'euros en 2013 à l'ensemble de ces mesures**. Cette somme prélevée bien sûr dans les caisses des entreprises et des contribuables signifie déjà qu'on **transfuse le malade avec son propre sang !**

Puisqu'elle ne peut intervenir sur les vraies causes, ce qui n'est pas non plus du niveau régional, elle finance des solutions annexes qui pourraient favoriser l'emploi :

- 1 million à Pôle emploi pour sécuriser ses propres emplois !
- 1,7 millions aux syndicats, fossoyeurs de l'entreprise ...
- **1,8 millions à quelques SARL** dont l'activité est orientée vers les ressources humaines, le conseil,
- **1,5 millions à la formation professionnelle**, collecte des fonds du 1% patronal et sa répartition. Sans alléger les charges des entreprises on fait vivre de multiples organismes.
- 0,6 million à des associations diverses qui oeuvrent, elles aussi, pour créer ... leurs propres emplois !

Une remarque pour finir : la plus petite subvention, soit 5 880 €, est affectée curieusement à la Ligue de basket de Bron ! Association certainement très méritante dans ce domaine.

Le Grand Lyon attribuait des subventions au lieu de faire des appels d'offres : Le tribunal administratif les annule !

CANOL s'était rendu compte que, dans le cadre d'une action dirigée par **la Région Rhône-Alpes**, et de sa « stratégie de développement économique », le Grand Lyon versait des subventions à des associations chargées « *d'accompagner des entreprises TPE-PME sur le volet gestion des ressources humaines à travers la prise en charge financière de jours/consultants pour élaborer des diagnostics individuels et accompagner les actions qui en découlent, individualisées ou collectives, ...* ».

Les besoins étant définis par le Grand Lyon et non par les associations, nous considérons que la collectivité n'était pas autorisée à attribuer des subventions mais aurait du lancer un appel d'offres ouvert à la concurrence.

Nous avons donc demandé leur annulation en septembre 2012.

Le tribunal administratif vient enfin de trancher : il a considéré que « **la contribution financière versée représente la contrepartie du service rendu pour l'exécution de ces contrats et doit être regardée, non comme une subvention, mais comme la rémunération d'une prestation effectuée pour le compte des collectivités territoriales, relevant des règles fixées par le code des marchés publics** ».

En conséquence l'octroi des 2 subventions a été annulé.

Nos collectivités en prennent un peu trop à leur aise avec l'argent des contribuables et , à l'avenir, CANOL surveillera de près la distribution de ces aides afin d'éviter que pareilles illégalités ne se reproduisent plus.

